

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les Faits de la semaine

Le Parlement est rentré. La Chambre a tenu à liquider toutes les questions en suspens et toutes les interpellations qui visent les actes du cabinet. C'était le meilleur moyen d'instituer un débat sur la politique générale du ministère et aussi de lui assurer une grosse majorité.

Les combinaisons ne font cependant pas défaut. On a parlé et on parle encore d'un ministère Ribot-Rouvier ; d'un ministère Clémenceau ; de bien d'autres encore. On ajoute cependant que fort probablement ces hommes ne seraient que médiocrement disposés à assumer en ce moment des responsabilités qui pourraient leur faire perdre tout espoir de retrouver jamais un ministère s'ils ne s'en tiraient pas à leur honneur.

M. Combes est au pouvoir avec une mission pour ainsi dire déterminée : faire exécuter la loi sur les associations.

Aussi longtemps que cette œuvre ne sera pas terminée, il peut être tranquille. Les séances d'ouverture le prouvent surabondamment.

Le Sénat s'est réuni, lui aussi ; mais, plus modeste, il a laissé de côté les questions brûlantes. La deuxième délibération de la loi sur la réduction du service militaire va commencer incessamment. Comme l'accord est complet entre le ministre et la commission et que le texte a été modifié pour donner satisfaction à quelques-uns de ceux qui avaient déposé des amendements, il est probable que l'opposition ne persistera pas dans l'attitude obstructionniste qu'elle avait prise pendant la première discussion.

M. Piot, infatigable défenseur de la population, vient d'adresser au président du conseil une longue lettre pour lui demander d'instituer une médaille en faveur des mères des familles nombreuses.

« Les gouvernements, écrit-il, qui savent honorer le vieil ouvrier par une décoration lorsque ce bon travailleur a rempli sa tâche et accompli son devoir social durant de longues années, ne peuvent négliger d'honorer également la femme. Elle n'a pas reculé devant les charges de la maternité, elle a rendu ainsi le plus grand et le plus beau des services. Ne pensez-vous pas qu'il soit enfin équitable de le reconnaître ? »

« J'espère, Monsieur le président du Conseil, que vous voudrez bien consentir à prendre la décision qui confèrera aux mères un ruban et une croix, quand vos prédécesseurs n'ont pas hésité à les attacher à la boutonnière des pompiers, des sauveteurs et des gymnastes. »

« Ceux-ci rendent de bons services à la République : nous avons raison d'encourager leur zèle. »

« Celles-là ne sont pas moins dignes de notre sollicitude, nous devons au pays de récompenser leur abnégation. »

La médaille leur sera peut-être agré-

ble ; mais le moindre grain de mil ferait bien mieux leur affaire.

La situation reste troublée au Maroc. Les tribus qui assiégeaient Tétouan ont été dispersées, mais l'inquiétude y règne encore à cause d'une lettre du prétendant reçue il y a trois jours par les tribus insurgées, lettre leur recommandant de tenir bon, et annonçant sa prochaine arrivée dans la région de Tétouan. Il semble peu probable cependant que le prétendant, qui éprouve de sérieuses difficultés à établir son autorité dans le Kif, songe à marcher sur Tétouan.

Des rixes ayant éclaté à Fez, entre différents contingents militaires composant la colonie expéditionnaire en formation, le ministre de la guerre a décidé, pour éviter le retour possible de ces rixes, que les troupes allassent camper en dehors de la ville.

Ces incidents n'étaient pas faits pour rassurer la population.

F. L.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 mai 1903

Présidence de M. Bourgeois.

Dès l'ouverture de la séance, le président annonce que diverses demandes d'interpellations ont été déposées, toutes relatives aux incidents qui ont marqué les expulsions des religieux non autorisés.

M. Binder prend la parole pour demander la discussion de son interpellation qui a trait au départ des moines, mais qui s'adresse directement à M. Combes qu'il accuse d'avoir voulu nommer son fils au poste de préfet de police.

M. Combes proteste énergiquement contre ces allégations ; il affirme que son fils et lui sont les victimes des plus honteuses manœuvres de la part d'adversaires tarés et il déclare que malgré tout, il continuera l'œuvre républicaine qu'il a entreprise.

A la demande du président du conseil, la Chambre ordonne la jonction des interpellations sur question religieuse et la discussion immédiate de ces interpellations.

L'abbé Gayraud ouvre le feu. Il se plaint des circulaires du gouvernement contre les prédications, et essaye de montrer l'illégalité de ces circulaires.

Il soutient que des fonctionnaires ont été menacés de révocation, s'ils continuaient à mettre leurs enfants chez les religieux. Tous ces faits sont démentis.

Enfin, l'abbé Gayraud conclut en demandant au gouvernement des explications sur l'orientation de sa politique religieuse en général.

M. Xavier Reille succède à l'abbé Gayraud à la tribune. Il déplore les rigueurs dont sont victimes les moines et les sœurs.

M. Massé, au contraire, justifie toutes les mesures qui ont été prises par le gouvernement contre les congrégations alliées ; il parle de la levée des crosses, des manifestations épiscopales et déclare que le gouvernement ne doit pas s'en tenir aux seules mesures qu'il a prises : la dénonciation du Concordat s'impose il faut la décider le plus tôt possible.

M. Hubbard parle ensuite dans le même sens et dépose un ordre du jour de résolution tendant à ce que le gouvernement dénonce le concordat.

MM. Massé et Hubbard sont vivement applaudis par les gauches.

M. de Ramel ne voit dans toutes les mesures prises par le gouvernement contre les moines, qu'exécutions arbitraires, illégalité. Il conseille aux catholiques de résister par tous les moyens.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 20 mai 1903

Présidence de M. Bourgeois.

La Chambre reprend la discussion de la question religieuse.

M. Engerand parle sur les incidents survenus dans les églises et notamment dans celle d'Avrilly. Il proteste contre ces incidents.

M. de Grandmaison parle des établissements commerciaux de Lourdes auxquels le gouvernement ne veut pas toucher.

Puis M. Groussand défend les évêques et combat la séparation de l'église et de l'Etat. M. Déjeante raconte les incidents qui se sont produits dans l'église de Belleville ; ces incidents, dit-il, auraient été organisés par le curé et les vicaires.

M. Baudry-d'Asson se lance dans des attaques contre le ministère.

M. de Montebello parle au sujet d'incidents qui se seraient produits dans une église de Reims.

M. Mirman conteste les faits.

Le président du Conseil monte à la tribune pour répondre aux interpellations.

Il déclare que la politique du gouvernement se base sur la stricte observation du Concordat. Les circulaires envoyées aux évêques étaient correctes et ne violaient aucun droit.

Quant aux prédicateurs non autorisés, aucun texte du Concordat ne leur permet de porter la parole dans les églises : le gouvernement tiendra à faire respecter ses circulaires à ce sujet ; il frappera sans pitié les prêtres qui enfreindraient les ordres du gouvernement.

Cependant les répressions dont dispose le gouvernement contre les prêtres rebelles sont de peu d'efficacité : il faudra maintenant frapper plus sévèrement et dénoncer le concordat ; il faut avant tout sauvegarder les droits de la société laïque contre le cléricisme.

Les paroles de M. Combes sont vivement applaudies.

M. Allard estime que M. Combes n'a pas apporté une déclaration formelle contre la séparation des Églises et de l'Etat ; il adjure le gouvernement de provoquer cette séparation le plus tôt possible.

M. Millevoix ne voit pas ce qui rend cette séparation nécessaire.

M. Clovis Hugues raconte les faits qui se produisent dans l'église de Belleville entre socialistes et cléricaux.

M. Cochon critique la politique du gouvernement qu'il déclare tyrannique et anti-chrétienne.

Huit ordres du jour sont déposés. M. Hubbard demande la priorité en faveur de celui qu'il a déposé au sujet d'une motion préjudicielle tendant au renvoi à la commission des associations des diverses propositions de séparation des Églises et de l'Etat.

Par 265 voix contre 247 cette proposition est rejetée.

Un ordre du jour de confiance envers le cabinet est voté par 319 voix contre 237.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 19 mai 1903

Présidence de M. Fallières.

Peu de sénateurs assistent à la séance, au début de laquelle le président fait l'éloge funèbre des sénateurs décédés, MM. Brugnot et Davoud-Savayot.

Après plusieurs dépôts de projets de loi, on procède au tirage au sort des bureaux et fixe un ordre du jour pour les séances publiques.

La discussion du projet de la loi de deux ans est inscrite en tête des discussions : le Sénat décide que prochainement le projet de M. Clémenceau tendant à la suppression de la vénalité des charges d'officiers ministériels sera appelée.

Et la séance est levée.

L'affaire Humbert-Daurignac

Le Réquisitoire

M. Poncet, substitut du procureur de la République, auquel avaient été transmis les dossiers de l'affaire Humbert, vient de communiquer son réquisitoire définitif à M. Leydet, M. Poncet conclut au renvoi en cour d'assises de Frédéric et de Thérèse Humbert, ainsi que de Romain et Emile Daurignac. Il conclut, d'autre part, à un non-lieu en faveur d'Éve Humbert et de Marie Daurignac,

de MM. Parmentier, Delacherie, Damort, Louis Daurignac, Parayre et Langlois.

Les affaires de la Rente Viagère et de l'escroquerie des cent millions ayant été jointes, M. Leydet a rendu une ordonnance générale conforme aux conclusions de M. Poncet. Frédéric, Thérèse, Romain et Emile sont renvoyés en cour d'assises sous l'inculpation d'avoir commis vingt-six faux en matière de procédure par procuration et par supposition de personnes. Ils sont, en outre, inculpés d'avoir fait usage de ces faux et d'avoir commis le délit d'escroquerie. Le fait de banqueroute frauduleuse est écarté.

INFORMATIONS

La séparation de l'Église et de l'Etat

LES SCRUTINS

La Chambre a repoussé par 265 voix contre 247 l'ordre du jour de M. Hubbard en faveur de la séparation de l'Église et de l'Etat.

La majorité comprend 226 membres de l'opposition antiministérielle habituelle, et 35 membres qui ont voté quelques instants après l'ordre du jour de confiance, et 4 qui se sont abstenus dans ce vote de confiance.

La minorité comprend 238 membres socialistes, radicaux-socialistes ou radicaux et 2 nationalistes, MM. Lasies et Le Hérisse.

En exceptant le président, M. Léon Bourgeois, qui ne prend pas part aux scrutins, et M. Decrais, qui, élu sénateur, mais non encore validé, figure à la Chambre dans les membres n'ayant pas pris part au vote, il y a eu 46 abstentionnistes dont les sept députés membres du cabinet, et 37 députés ministériels et 2 membres de l'opposition.

Enfin il y a eu 29 absents par congé, dont 18 ministériels et 11 membres de l'opposition.

L'ordre du jour de confiance envers le cabinet a été voté par 305 voix contre 231.

La majorité et l'opposition sont à peu près les mêmes que dans les scrutins analogues qui ont eu lieu antérieurement.

L'enseignement secondaire

La commission sénatorial, chargée d'examiner la proposition de loi de M. Béraud, tendant à l'abrogation de la loi Falloux et le projet de loi déposé par M. Chaumié, pour l'organisation de l'enseignement secondaire s'est réunie mardi sous la présidence de M. de Sal, vice-président, qui remplaçait M. Demôle, absent.

Elle a pris connaissance du texte arrêté par la sous-commission, composée de MM. de Sal Savary, Béraud et Thézar, quelle avait chargée de ce travail pendant les vacances parlementaires.

Le nouveau texte modifie le projet de loi du gouvernement, en ce sens qu'il substitue le régime de l'autorisation à celui de la simple déclaration.

L'autorisation d'ouvrir un établissement d'enseignement secondaire serait donnée par décret, rendu après avis du conseil supérieur de l'instruction publique. Le texte va être imprimé et sera soumis à l'examen de la commission mercredi prochain.

Congrégations de femmes enseignantes

M. Combes déposera la semaine prochaine sur le bureau de la Chambre les projets de loi relatifs aux demandes en autorisation des congrégations de femmes enseignantes.

Le cas du lieutenant de Lestapis

Lors de la pose des scellés au couvent des Prémontrés, à Nantes, le lieutenant de Les-

tapis, du 3^e dragons, qui commandait un peloton et avait été posté sur une place publique, refusa d'obéir à un commissaire de police qui lui prescrivait verbalement de se rendre dans une rue voisine.

Il alla immédiatement en rendre compte à son capitaine, M. de Villepin, qui l'adressa au colonel. Celui-ci, M. de Sérour, l'aurait dit-on, renvoyé chez lui.

On annonce que le ministre vient de mettre en non activité par retrait d'emploi le colonel de Sérour, d'infliger trente jours d'arrêts de rigueur au capitaine de Villepin, et de faire conduire le lieutenant de Lestapis aux arrêts de forteresse.

Un nouveau fusil

On annonce de Brest que M. Taratte mécanicien à bord du cuirassé *Courbet*, a inventé un nouveau fusil pour l'usage des troupes. Les plans ont été envoyés au ministère de la marine.

Dans la crosse de l'arme est pratiqué un magasin pouvant contenir vingt ou vingt-quatre cartouches Lebel, suivant grosseur.

La crosse a 46 millimètres d'épaisseur pour 20 cartouches et 49 pour 24. Le nouveau système, à répétition, modifie totalement le mécanisme du chien, de l'auget et de la gachette.

Le ministre de la marine a demandé un supplément d'informations.

Condamnation à mort

La cour d'assises de la Haute-Saône a condamné à la peine de mort le nommé Picard, journalier à Sauvigny-les-Pesmes, pour assassinat à coups de serpe, du sieur Edmond Votey, mineur à la Résie-St-Martin.

CHRONIQUE LOCALE

Votes de nos députés

Sur la proposition de M. Hubbard, concernant l'urgence et le renvoi à la commission des congrégations, des propositions de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, les voix de nos députés se sont réparties de la façon suivante :

Pour : M. Vival.
Contre : M. Lachèze.
M. Rey absent par congé.

Sur l'ordre du jour de confiance présenté par M. Etienne envers le cabinet, ont voté :

Pour : M. Vival.
Contre : M. Lachèze.
M. Rey absent par congé.

Avis

Un concours pour l'admission à 3 emplois de dessinateur des postes et des télégraphes aura lieu les 29 et 30 juin prochain à Paris.

Pour être admis à concourir, les postulants doivent avoir satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée, être âgés de 25 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Pour les candidats ayant effectué leur service militaire, la limite d'âge est reculée de la durée de ces services, sans qu'elle puisse dépasser 30 ans.

Tout candidat est tenu de se présenter devant le directeur des postes et télégraphes de son département qui lui fournira tous les renseignements utiles relativement au programme et aux pièces à fournir.

La liste d'inscription sera close le 6 juin.

CAHORS

Cercle républicain

Ce soir à 9 heures, au Cercle Républicain, réunion générale.

M. Costes, sénateur, maire, président du Cercle, remettra à M. Héli-Devals, préfet du Lot, les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Taxe du prix du pain

A partir du 23 mai 1903 et jusqu'à nouvel avis, le prix du pain dans la commune de Cahors, demeure fixé comme suit :

Pain de luxe, le kilogr. 0 fr. 35
Pain blanc, id. 0 32,50
Pain bis, id. 0 27,50

NOTA. — Le pain de luxe comprend la flûte et la couronne de tous poids au-dessous de 2 kilogr.

N'EST-CE PAS ???

Pourquoi cette explosion de joie et de rires, mardi, quand parut dans le *Journal du Lot* ma réponse à l'injure que me lança le potard conseiller municipal Fournié ?

J'avoue que j'attendais de cette réponse un certain effet, mais je n'avais cependant pas espéré trouver auprès de tous, les témoignages de sympathie que, par lettres, ou publiquement j'ai reçus depuis.

On avait peur de Fournié : Fournié faisait peur, m'affirme-t-on ! On lui prêtait un pouvoir très grand, on le traitait en personnage important, en édile talentueux !!

Hélas, un mot a dissipé cette illusion.

Fournié est aujourd'hui ce qu'il aurait dû rester ; un citoyen comme vous et moi, car pour être un personnage en ce bas monde, pour planer au-dessus du vulgum pecus il faut avoir des capacités autrement supérieures que celles dont dispose le potard Fournié.

Dans tous les cas, l'effet produit par ma réponse ne réjouit pas entièrement n'est-ce pas ? Le potard-édile et non plus n'est-ce pas les quatre ou cinq fidèles qui le subissent plus qu'ils ne le suivent.

M. Fournié faisait peur ! on avait peur de lui ! Ah ça, mais il paraissait donc bien terrible cet homme, pour que jusqu'à mardi nul n'ait osé le démasquer, douter de sa politesse... de son urbanité... de son talent, de son influence, de son républicanisme, n'est-ce pas ?

Presse douteuse ? qu'a bien voulu dire Fournié en lâchant cette expression stupide que bon grammairien il a déjà dû dénommer « un petit euphémisme », n'est-ce pas ?

Presse douteuse !

Il y avait longtemps que ça devait éclater : collectionneur de barbarismes et de non-sens, Fournié, n'est-ce pas, devait tôt ou tard en sortir un du tréfonds de son cerveau, et, n'est-ce pas, me l'appliquer bruyamment !

Presse douteuse ! vian, l'effet est-il produit ?

On en a bien ri et on en rira longtemps, n'est-ce pas ? Mais en vérité, qu'a-t-il voulu dire ?

On ne le saura probablement jamais, et nous le regretterons, n'est-ce pas ? car il eût été curieux d'entendre une explication grammaticale faite par l'éloquent et savant conseiller municipal, n'est-ce pas ?

Louis BONNET.

Subvention à l'Orphéon

M. le Ministre des Beaux-Arts vient d'accorder à notre excellente société chorale, l'*Orphéon de Cahors*, une subvention de 100 francs.

Accidents

Jeudi vers 4 heures de l'après-midi, un jeune homme des Arques, nommé G. V. âgé de 24 ans, qui était en pension chez M. Brigidou, rue du Tapis-Vert, voulut descendre sur le quai près du moulin St-James pour satisfaire un besoin naturel.

Par suite d'un faux mouvement il glissa et tomba dans la rivière.

Il ne savait pas nager mais en se débattant il put saisir un batelet qui était attaché derrière le moulin et il passa la nuit dans ce batelet.

Le matin à 4 heures, les ouvriers du moulin l'aperçurent et le remontèrent au moyen d'une échelle. G. V. aidé par les ouvriers et l'agent Mayzen fut ramené chez Brigidou.

Ce jeune homme ne paraît pas jouir de toutes ses facultés.

Jeudi, vers 8 heures, le jeune Delfau âgé de 7 ans demeurant rue Nationale, 51, sortait de chez M. Bru boucher, lorsqu'il fut heurté par le cheval du nommé Courréjou Elie qui descendait la rue attelé à une voiture à 4 roues.

L'enfant tomba et fut blessé à la tête par le sabot du cheval.

Il a reçu une forte contusion.

M. le docteur Gélis appelé lui donna les premiers soins.

L'état du jeune Delfau n'est pas grave.

Concours

Concours de bestiaux pour les espèces bovine, ovine et porcine, concours de vi-

gnobles pour l'arrondissement de Cahors siège du concours, le 1^{er} septembre 1903 dans la Chartreuse, à une heure du soir.

Les primes seront réparties ainsi qu'il suit :

Premier prix d'honneur — Un prix d'honneur sera décerné, s'il y a lieu, lors de la distribution générale des récompenses, à l'agriculteur de l'arrondissement de Cahors dont l'exploitation sera la mieux dirigée et qui aura réalisé les améliorations les plus utiles. Ce prix d'honneur consistera en une médaille d'or de la valeur de 100 fr., en une somme de 300 fr. en argent pour le propriétaire, fermier ou métayer et une somme de 100 fr. que le jury répartira entre les divers agents de l'exploitation, d'après leurs mérites constatés au moment de la visite.

Drainage ou irrigations — Une prime de 100 fr. est proposée en faveur du drainage ou des irrigations exécutés sur une contenance d'un hectare au moins.

Plantations d'arbres fruitiers, forestiers et de chênes-truffiers. — Une prime de 60 fr. sera accordée à la plus belle plantation d'arbres fruitiers ou forestiers faite de 1898 à 1901.

Une somme de 150 fr. sera distribuée en deux ou trois primes aux plantations de chênes-truffiers les plus belles et les plus productives, d'une superficie de un hectare au moins.

Granges, silos, étables et fosses à fumier perfectionnées. — Une prime de 100 fr. sera accordée aux granges, étables et fosses à fumier perfectionnées.

Les cultivateurs qui auraient déjà été primés dans les quatre catégories ci-dessus, n'auront droit qu'à des rappels de primes ou à des mentions honorables.

La limite d'inscription pour le prix d'honneur, pour le drainage ou les plantations d'arbres est fixée au 1^{er} juillet.

Les concurrents pour le prix d'honneur devront fournir le plan des constructions et du domaine avec description détaillée des améliorations de tout genre qu'ils auront exécutées.

Les concurrents pour le drainage, les irrigations, les granges perfectionnées, les silos et les fosses à fumier devront fournir, avec leur demande des plans figuratifs.

1. Taureaux-étalons. — Cinq primes de 170, 140, 120, 90 et 80 fr. aux propriétaires de taureaux-étalons de belle race qui n'auront perdu que deux dents incisives.

2. Vaches pleines ou suitées. — Quatre primes de 120, 100, 80 et 60 fr. pour les vaches reconnues pleines ou qui conduiront leur suite de l'année.

3. Verrats. — Deux primes de 40 et 30 fr. aux verrats de bonne race, susceptibles d'améliorer l'espèce porcine.

4. Truies. — Trois primes de 50, 40 et 30 fr. aux plus belles truies portières, de belle race, perfectionnées, conduisant leur suite.

5. Bélier. — Sept primes de 40, 35, 30, 25, 20, 15 et 15 fr. aux propriétaires métayers ou fermiers qui présenteront les plus beaux béliers étalons qui n'auront perdu que deux incisives.

Concours de bêtes à corne et de bêtes à laine grasses. — Réserve.

Concours de vignobles. — Dans ce concours, les primes seront attribuées aux catégories ci-dessous :

1. Vignes de 2 hectares et au-dessus ;
2. Vignes de moins de 2 hectares, mais de 50 ares au moins ;

3. Vigne de vingt-cinq à cinquante ares. Concours d'instruments agricoles. — Une somme de 100 fr. sera accordée en plusieurs primes aux instruments agricoles perfectionnés et exposés lors du concours des bestiaux à Cahors.

Primes aux métayers de l'arrondissement de Cahors. — Une prime de 100 fr. sera accordée au métayer qui sera resté le plus longtemps dans la même exploitation et y aura réalisé les progrès les plus importants.

Primes offertes aux anciens serveurs des deux sexes de l'arrondissement de Cahors. — Des récompenses seront accordées aux anciens serveurs agricoles qui seront restés le plus longtemps sans interruption au service d'un même maître.

Un minimum de quinze ans de service est nécessaire pour prendre part au concours.

Récompenses. — Une prime de 60 fr. et un diplôme ; une prime de 40 fr. et un diplôme.

Les concurrents aux primes de bêtes à

cornes et bêtes à laines grasses devront les avoir engraisées et les posséder trois mois au moins avant le jour du concours.

Les concurrents aux primes de vignoble, devront fournir, avant le 1^{er} août 1903, un mémoire succinct avec plans figuratifs et devront posséder en culture deux hectares au moins pour la première catégorie de primes, cinquante ares au moins pour la deuxième catégorie et vingt-cinq ares au moins pour la troisième.

Les primes : 1. au drainage et aux irrigations ; 2. aux plantations d'arbres fruitiers ou forestiers ; 3. aux plantations de chênes truffiers ; 4. aux granges perfectionnées, aux silos et aux fosses à fumiers ; 5. aux vignobles ; 6. aux anciens serveurs ; 7. et le prix d'honneur, ne seront distribuées qu'aux personnes de l'arrondissement siège du concours.

Tous les animaux destinés aux concours de bestiaux doivent être rendus sur les lieux à midi précis, le jour du concours.

Les animaux de toute espèce qui seront primés à Cahors, par la société, devront être livrés à la reproduction pendant une année, à partir du jour du concours. Ceux de ces animaux qui viendraient à mourir dans l'année ou qui, par quelque cause imprévue se trouveraient dans l'impossibilité de fonctionner, seront remplacés par d'autres d'égal mérite, approuvés par la société.

Les propriétaires, en recevant leurs primes souscriront l'engagement de se conformer à ces prescriptions, sous peine de restitution des sommes qu'ils auront reçues.

L'opération de la marque sera pratiquée sur le champ même du concours, afin que l'identité des animaux puisse être facilement établie.

Pour avoir droit à l'obtention des primes offertes aux anciens serveurs, les concurrents devront être employés à des travaux exclusivement agricoles. Ils devront faire parvenir avant le premier août au plus tard, à M. le Président de la Société agricole et industrielle du Lot, à Cahors, un certificat du maître qu'ils servent, contenant le nombre d'années passées à son service et détaillant les conditions de ce service (premier domestique, palefrenier, soins donnés à la basse-cour, etc.). Cette attestation du maître devra être certifiée et légalisée par le maire de leur commune.

Toute fausse déclaration entraînera la remise de la prime indûment obtenue et l'exclusion des concours ultérieurs de la société, sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées.

Programme des 21 et 24 mai 1903

L'Etudiant en Goulette (all ^e)	Farbach.
Zampa (ouv.)	Hérol.
Mascarade (air de Ballet)	Lacôme.
Paillasses (fant.)	Léon Cavallo.
Bagatelle (polka)	Waldtenfel.

Allées Fénelon, de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 25 mai 1903

Naissances

Terrié, Maria, à Bégons.
Ranyol, Jane-Marguerite-Elise, rue Saint-André, 10.
Hsihies, Jeanne-Françoise, à Regour.

Publications de Mariages

Alibert, Léon-Barthélemy, adjudant et Conquist, Marie-Léon, s. p.
Andrieu, Henri-Léon, monteur et Clary, Jeanne s. p.
Belot, Jean-Baptiste, commis des Contributions indirectes et Belot, Marie-Antoinette, s. p.

Mariages

Briseau, Marcel, courtier et Cocula, Léontine, épicière.

Décès

Girma, François, cultivateur 77 ans, rue Lestieu, 4.
Magot, Jean, propriétaire 73 ans, à Begoux.
Malique Marie-Lonise, 18 jours, à Sainte-Valérie.
Barrières Catherine, Vve Delteil, 78 ans, rue Coty, N° 6

Arrondissement de Cahors

CASTELNAU — A la Défense. — Les réponses à mes lettres, savantissime M. Magne, je les mets sur votre compte, puisqu'il

voire correspondant a peur de se produire au grand jour.

N'oubliez pas de les envoyer avec les miennes à l'Académie Française. — Le secrétaire perpétuel en fera le tri et les classera à leur rang. — Son jugement dira lequel de nous deux est le plus sot.

Continuez à m'insulter, etc., etc., je m'en moque et en fais fi. Vous êtes dans votre rôle, restez-y.

Ce que je ne permettrais pas, c'est que vous persistiez à me diffamer et à me calomnier.

Apprenez une fois pour toutes que je n'ai jamais connu personnellement les Jésuites, ni de près, ni de loin, que mes fils ont été élevés dans les établissements de l'Etat, autrement respectables que les boîtes des jésuites, et que je méprise tous ceux qui cherchent à me faire passer pour un ingrat.

L'ingratitude, l'hypocrisie, la médisance sont du domaine des jésuites. — Je les leur laisse.

Le Maire,
FEYT.

DURAVEL. — A Messieurs les membres réactionnaires du Conseil municipal de Duravel.

Messieurs,

Le résultat de la réunion du samedi 25 avril dernier est trop important en conséquences, pour que je ne vous envoie mes sincères félicitations.

Il faut que je confesse que la pureté de vos intentions dépassant mes espérances, j'aurais peut-être tort de vous accuser de faire, pour la partie de la commune qu'on peut apercevoir du haut du clocher de Duravel la part du Lion.

Qui sur ses ongles compta, Et dit nous sommes quatre à partager la proie.

La légalité et la justice veulent que les fonds communaux soient répartis de façon à donner satisfaction dans la mesure du possible à toute l'étendue de la commune; sur ce point vous avez droit à mon admiration.

N'eût-il pas été logique que le premier chemin vicinal à construire dans la commune se fut fait dans la vallée de La Paillolle, si on avait tenu compte de la douzaine de mille francs environ qui ont été affectés à l'acquisition d'un foirail à bœuf, qui, grâce aux excellentes mesures que vous avez prises, sert aujourd'hui de pâturage à moutons, de dépôt de bois et autres gros objets tels que tas de fagots.

La poêle est sur le feu, mais la carpe est dans l'eau.

Ne demandant que le numéro 4 pour le chemin de Girard à la Taillade — chemin desservant autant de villages de la section de Duravel que de celle de Cases et de plus n'étant que le prolongement et la continuation du chemin circulaire de la plaine — j'avais tout lieu d'espérer que le Conseil ne pourrait que voter, sans hésitation aucune, la proposition que je lui faisais.

Il paraît que je m'étais trompé; vous avez voulu donner à ce chemin le premier numéro — après tous les autres bien entendu — tout en proclamant bien haut que ce chemin était d'une très grande utilité, voire même indispensable.

Si je l'osais, je prierais M. le docteur Cassaignes, lui qui est secrétaire inamovible de l'assemblée, qu'afin de donner plus de poids à la demande de classement de ce chemin de Girard à la Taillade, il ne l'inscrive pas sur le procès-verbal ou l'inscrive de façon à ce qu'il ne puisse être reconnu : cela ne saurait l'empêcher de faire comprendre aux intéressés qu'il est le premier à le demander.

Animé du désir de seconder les vues de la majorité rétrograde du Conseil municipal, je proposerai à la session de mai prochain et j'en avertis par avance afin que le grand et surtout l'indispensable avocat de Girard ne soit pas pris au dépourvu, et puisse vous démontrer comment il faut voter en l'occurrence :

1° Que pour n'avoir pas besoin de porter quelques fonds pour la réparation des chemins ruraux de Cases, ils soient tous vendus et que le produit soit affecté à la construction de vos chemins projetés.

Je vous prierais cependant que, soit par grâce, soit par pitié, de nous laisser quelque part un petit sentier de quelques centimètres de large pour nous faire aboutir jusque chez le percepteur.

2° Que si cela ne suffit pas, nous met-

tions aux enchères publiques une partie de nos effets d'habillement, voire même jusqu'à notre chemise.

J'aime à croire que cela pourra vous suffire, mais s'il en était autrement, et, qu'il vous fallût la lune, je ne pourrais vous suivre jusque-là; je me contenterai de proposer l'achat d'une lampe pour éclairer tant soit peu, les ténèbres réactionnaires dans lesquelles vous êtes plongés.

Ei sur ce, je vous tire mes révérences.

ROUGIÉ VALENTIN,

Conseiller municipal Républicain.

P. S. — J'apprends au dernier moment que les contribuables que je voulais sacrifier dans votre intérêt se proposent de faire une petite opération par laquelle la soustraction jouerait le plus grand rôle.

Je n'ai pas la prétention de vous effrayer, mais il me semble reconnaître en vous les excellents successeurs de ceux qui par leur autoritarisme ont autrefois contribué à la séparation des sections de Pestilhac, Mazzières, Montcabrier, et, tout récemment à celle de St-Martin-le-Redon pour être érigées en communes distinctes, ne pourriez-vous pas contribuer vous-mêmes à quelque chose d'analogue?

Je soumetts très humblement ces réflexions à votre méditation.

R. V.

LAUZÈS. — Foire. — Vente d'un très grand nombre de brebis et d'agneaux à de bons prix. Les veaux ont baissé à 80 c. le kil.

Vente active sur les petits porcelets. Volailles grasses, 85 c. le demi-kilo; chevreaux, de 4 à 5 fr. la pièce.

Oufs, 50 c. la douzaine.

PELACOY. — Foire. — Malgré les grands travaux des champs, notre foire avait attiré beaucoup de monde.

Beaucoup de transactions sur les bœufs et brebis. Ces derniers se sont vendus à des prix très rémunérateurs.

Arrondissement de Gourdon

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Dans son audience de mercredi, des flagrants délits, le tribunal a condamné à quatre jours de prison le nommé Jean Wingerbedère, 40 ans, de Liège (Belgique), poursuivi pour coups et blessures.

Accident. — Mardi soir, vers huit heures, M. Sirieys, négociant en vins de notre ville, revenait sur un camion avec deux autres voyageurs, de livrer deux barriques de vin à un client de la banlieue.

Au tournant de Roussille, en un endroit en pente, le cheval, effrayé par le bruit d'une autre charrette venant en sens inverse, prit peur et s'emballa. Voyageurs, cheval et voiture furent précipités dans le fossé de la route. Appelés par les cris des blessés, des cultivateurs relevèrent M. Sirieys, qui avait la figure ensanglantée, une fracture de l'épaule et plusieurs contusions. Transporté, M. le docteur Houradou lui a donné les soins nécessaires à son domicile. Son état est grave.

Les autres voyageurs n'ont eu que des contusions sans gravité. La voiture a été complètement détériorée. Le cheval n'a pas eu de mal.

FOURMAGNAC. — Nécrologie. — La commune de Fourmagnac vient de faire une perte cruelle en la personne de son maire, M. Chartrou.

Cet homme de bien vient de s'éteindre, après une courte maladie, dans sa 85^e année, ayant administré sa commune pendant 60 ans comme conseiller municipal, adjoint ou maire.

Homme aimable, obligeant, charitable, magistrat intègre, pondéré, clément, dévoué, citoyen sans reproches, républicain convaincu; tel était celui que nous pleurons.

Un nombreux cortège de parents et d'amis du défunt, ainsi que du sympathique sénateur, M. Pauliac, son gendre, la municipalité de Fourmagnac en corps, les élèves de l'école laïque ont accompagné émus, les restes de celui qui laisse l'exemple de toutes les vertus publiques et privées.

Nous prions M. Pauliac, si douloureusement éprouvé, et pour lequel le mort regretté avait une affection sans bornes, M^{lle} Chartrou et M^{me} veuve Chartrou, de vouloir bien agréer nos sentiments de profonde et respectueuse condoléance.

LATRONQUIÈRE. — Concours d'animaux. — Le Comice agricole du canton de Latronquièrre a décidé de changer la date du concours qui jusque-là avait lieu le jour de la fête locale de Latronquièrre. Par suite de cette décision, il aura lieu à l'avenir, et y compris cette année, le 31 mai, et tous les propriétaires, fermiers ou colons qui voudront y participer devront se faire inscrire chez M. Tauran, secrétaire du Comice, avant le 30 mai.

Les fonds à distribuer comprennent notamment une subvention de 600 fr. accordée par M. le Ministre de l'Agriculture et une autre subvention de 300 fr. accordée par le Conseil général du Lot.

PUYBRUN. — Acte de probité. — On nous écrit de Gintrac : Un porte-monnaie contenant une somme de 130 fr. a été perdu ces jours derniers par M. Bergue, conseiller municipal de Tauriac.

Ce porte-monnaie a été trouvé par M^{lle} Judith Lhoste, de Gintrac, qui c'est empressée de le remettre à son heureux propriétaire.

Nos plus vives félicitations à cette jeune personne, pour son acte de probité qui lui fait le plus grand honneur.

Arrondissement de Figeac

GOURDON. — Dégâts causés par la grêle. — Voici l'estimation des dégâts causés par la grêle du dernier orage qui a sévi sur notre contrée dans les communes de :

Vayrac, 32,000 francs; Condat et Strenquets, 49,000 francs; Cavagnac et Saint-Michel-de-Bannières, 32,000 francs.

SARRAZAC. — Priez pour eux ! — Dimanche dernier, le desservant de Sarrazac fit un sermon peu banal : il annonça que par ordre de M. l'évêque, des prières commencent le 22 mai et se termineraient à la Pentecôte.

La France, paraît-il, a grand besoin de prières et elles seront accompagnées chaque soir de trois chants liturgiques et du salut, qui doivent la préserver de grands maux.

Notre doux pasteur ne s'est pas contenté de cette invitation : dans sa fougue oratoire, il aurait prononcé à peu près les paroles suivantes : « La France est en révolution, le sang Français a déjà coulé et l'ennemi est à la frontière qui nous menace.

Et c'est sérieusement que ce pasteur des âmes a débité ce boniment !... Le public en a ri.

VAYRAC. — Arrestation. — Le nommé Antoine Merie, domicilié à Nespouls (Corrèze) et sa femme Agnès Martin, originaire d'Ussel (Cantal), ont été arrêtés mercredi 20 mai par la gendarmerie de Vayrac pour flagrant délit de vagabondage et filouterie d'aliments.

On les soupçonne, en outre, d'avoir dévalisé le poulailler du sieur Marcou, propriétaire à Carennac. Ils ont été conduits devant le procureur de la République de Gourdon.

SOUILLAC. — Bœuf furieux. — Ces jours derniers, vers quatre heures, un bœuf que l'on conduisait à l'abattoir, devint subitement furieux. Le nommé Espinasse, garçon boucher, qui le menait par la corde, fut traîné sur une distance d'une centaine de mètres environ et reçut de profondes blessures au bras et à la bouche.

Foire. — Voici les cours pratiqués : Bœufs gras, de 34 à 36 fr. les 50 kil.; bœufs d'atelage, de 500 à 700 fr. la paire; veaux de lait, 90 c. le demi-kil.; porcs gras de 48 à 50 fr. les 50 kil.; moutons gras, de 38 à 40 fr. les 50 kil.

Poulets, 90 c. le 1/2 kil.; poussins, de 50 à 60 c. la paire; cannetons, de 1 fr. à 1 fr. 50 la paire; oisons, de 1 fr. 75 à 2 fr. 50 la pièce.

Chevreaux, de 4 fr. 50 à 5 fr. la pièce. Oufs, 60 c. la douzaine.

BULLETIN FINANCIER

L'escompte a été réduit hier à Londres de 4 0/0 à 3 1/2 0/0. Cette mesure a produit un bon effet au début de la séance, mais l'amélioration dans la tenue des cours n'a pas été maintenue en clôture à cause de la pénurie des affaires.

Le 3 0/0 finit à 97,82 après 97,95 premier cours. Le Crédit Foncier a repris à 670 fr.; le Comptoir National d'Escompte est ferme à 583; le

Crédit Lyonnais à 1079 et la Société Générale à 624.

Nos chemins clôturent : le Lyon à 1412; le Midi à 1160; le Nord à 1834 et l'Orléans à 1494. Le Suez à 3859 n'a pas varié.

L'Extérieure finit à 89 05; l'Italien à 103 75; le Portugais à 32 12; le Turc D à 30 35 et la Banque Ottomane à 597.

Comme il fallait s'y attendre, les obligations 5 0/0 or du chemin de fer Victoria-Minas ont fait un nouveau pas en avant en s'inscrivant à 378.

L'attention que le public prête à ces titres est justifiée de toutes façons notamment par leur rendement élevé qui s'établit à plus de 6 1/2 0/0.

En banque, les Actions Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques sont demandées à 140 et 143.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de la Pentecôte (31 mai 1903)

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour.

A l'occasion de la Fête de la Pentecôte 1903, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G.V. n° 2 et G.V. n° 102, du vendredi 29 mai au mercredi 3 juin inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du jeudi 4 juin.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 4 juin.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

GUERISON DES HERNIES



Nos lecteurs atteints de hernies peuvent se guérir de cette infirmité seuls et sans frais, en suivant la méthode GLASER; cette méthode sera expédiée absolument gratis et franco. Ecrire à M. GLASER, spécialiste, à Hériscourt (Haute-Saône).

Nous engageons vivement nos lecteurs atteints de hernies, de profiter de l'offre gracieuse de M. Glaser, en allant le consulter à Figeac, le 24 mai, Hôtel des Voyageurs; à Cahors, le 25, Hôtel des Ambassadeurs; à Périgueux, le 26, Hôtel des Messageries.

MARCHÉS

La Villette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	1331	1448	1.16 à 1.56
Vaches.	486	447	1.06 à 1.52
Taureaux.	186	186	1.04 à 1.30
Veaux.	1774	1463	1.40 à 2.05
Moutons.	11562	11000	1.60 à 2.20
Porcs.	4742	4742	1.12 à 1.34

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	141	122	1.30 à 1.50
Vaches.	7	1	1.00 à 1.20
Moutons.	704	218	1.60 à 1.90
Porcs.	1097	969	1.00 à 1.14

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même 9, rue du Lycée.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
20 Mer.	+ 19.5	+ 12	768.5	Beau
21 Jeudi	+ 22	+ 13	769	Beau
22 Vend.	+ 26	+ 13.5	771.5	Beau
23 Sam.	+ 24	+ 12	769	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.

D^r HERBEAU.

MADEMOISELLE MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XVII

Comme dans une glace, obscurément.

Pendant tout ce temps, les yeux de sir Richard ne quittèrent pas la figure de la gouvernante... pendant tout ce temps, il ne prononça pas un seul mot. Il obéissait à une sorte de fluide magnétique qui l'obligeait à se soumettre à tout ce qu'elle voulait obtenir de lui.

M. Waymore, le médecin, prit congé du malade.

Sir Richard n'avait d'autre mal que les nerfs brisés. Il avait besoin de tranquillité, de repos, de toniques, d'une société qui l'égayât, et surtout de changement d'air.

— Je vois, dit-il en jetant un regard d'admiration sur la jeune femme si tranquille et si calme, que je le laisse en d'excellentes mains.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Je puis m'en aller maintenant et je reviendrai demain dans l'après-midi. Bonne nuit, mademoiselle Herncastle.

M. Waymore, jetant un nouveau coup d'œil sur la figure pensif et grave de la Junon qu'il avait devant lui prit son chapeau et s'en alla.

La potion produisit ses effets, et sir Richard s'endormit.

Mme Bulter sommeillait dans son fauteuil, Mlle Herncastle tira les rideaux, leva le store, s'assit à côté de la fenêtre, et regarda au-dehors, en tenant son menton dans la main.

A quoi pouvait penser Mlle Herncastle avec cet air sombre et ces yeux qui semblaient annoncer que de noires idées s'agitaient dans son cerveau ?

Au moment où le matin s'approchait, sir Richard dormait d'un sommeil profond et réparateur.

Un peu après le lever de l'aurore, Cecil entra dans la chambre du malade ; elle venait seulement d'apprendre ce qui s'était passé et elle s'offrait avec son amabilité habituelle à remplacer Mlle Herncastle. Celle-ci avait l'air bien hagard par ce beau soleil levant de juillet, avec ses yeux gros et ses joues pâles.

— Allez dans votre chambre, lui dit Cecil ; vous paraissiez épuisée de fatigue. N'essayez pas, je vous prie, de donner vos leçons aujourd'hui. Vous aurez besoin de faire une longue promenade après que vous aurez dormi un peu et déjeuné, vous en aurez besoin, j'en suis sûre.

La gouvernante murmura quelques paroles de remerciement et s'en alla.

Cecil prit le poste vacant avec la principale femme de chambre pour compagne.

Milady dormait encore... ses nerfs déplorables l'obligeaient à rester tous les jours au lit jusqu'à onze heures.

La nouvelle de ce qui s'était passé se répandit comme on peut être sûr que de telles nouvelles se répandent.

A midi, du même jour, tout Castleford savait que sir Richard, en rentrant chez lui à minuit (belle heure à courir les rues pour un magistrat et un baronnet), avait vu le spectre de Catherine Dangerfield sous les arbres de Scarswood, qu'il était tombé évanoui de son cheval, qu'il avait donné de la tempe sur une pierre, et qu'il était prêt à franchir la porte du royaume de la mort, si ce n'était déjà fait.

La nouvelle, en se répandant, devint la fable de toute la ville et parvint aux oreilles du capitaine O'Donnell.

— Il a vu un revenant ! pensait le capitaine en fronçant le sourcil d'un air pensif. Que signifie cette folie-là ? Il a vu Catherine Dangerfield... que diable ! Je serai curieux de savoir si quelqu'un ne s'est pas amusé à jouer un tour au superstitieux petit baronnet ? Je vais aller là-bas et voir ce que c'est.

Il se mit en route et arriva vers trois heures passés à Scarswood. Il rencontra dans les champs Cecil, accompagnée des deux jumelles. Il se joignit sur-le-champ au trio.

— Bonjour, lady Cecil. Qu'est-ce que c'est que cette nouvelle qui a frappé tout Castleford d'épouvante ? Je n'y comprends rien. Sir Ri-

chard a vu un revenant ?

— C'est ce que dit sir Richard, capitaine O'Donnell ; et personne ne peut mieux le savoir que lui. Il est resté à Castleford jusqu'à près de minuit, l'heure traditionnelle des fantômes, et, en montant l'avenue à cheval, il a vu le spectre de Catherine Dangerfield, qui est morte depuis cinq ans ! Elle s'est glissée de dessous le Chêne du Roi, et elle était naturellement tout en blanc. Elle a effrayé son cheval, qui a fait un écart et l'a jeté à terre. Voilà ce que raconte sir Richard, il ne se rappelle pas autre chose. Wilson, le premier garçon d'écurie, ajouta un supplément à ce récit merveilleux : il dit avoir entendu le cri le plus épouvantable qui lui soit arrivé aux oreilles de sa vie, et quand il est arrivé sur le théâtre de l'événement, avoir trouvé Sarrasin tremblant de frayeur et sir Richard étendu sans connaissance sur le sol. Le spectre avait disparu. Voilà la légende qui nous a été rapportée. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que sir Richard est véritablement tombé de cheval et qu'il est malade actuellement et en proie à un accès de fièvre. Ses nerfs sont tellement ébranlés qu'il tombe presque en pâmoison si on le laisse un instant seul.

— Qui est-ce qui est avec lui ? demanda le capitaine O'Donnell, qui avait écouté d'un air très sérieux et très soucieux les explications de Cecil.

(A suivre)

ALCOOL MENTHÉ RICOLES PRODUIT HYGIÉNIQUE Indispensable
65 Ans de Succès
ALCOOL MENTHÉ RICOLES HORS CONCOURS PARIS 1900

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D' GELIS

contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur François RAYLE aîné, négociant demeurant à Pay-l'Évêque sont invités à produire leurs pièces et bordereaux dans les délais de vérification et à se rendre le 30 mai 1903, jour de samedi, à 3 heures du soir, salle d'audience du Tribunal pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Le Greffier,
A. POULVEREL

Bibliographie

LA NATURE. Revue des sciences illustrée, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1565, du 23 mai 1903.

L'acétylène et l'éclairage des wagons, par Daniel Bellet. — Les rails en acier au nickel, par R. B. — Transmission par courroies, par J. Laffargue. — Le télégraphe sans fil Armstrong-Orling, par Emile Guarini. — Exhumation et transfert d'un cadavre de mammoth en Sibérie, par L. Elbé. — Les records de la taille humaine, par Henri Coupin. Les grands incendies de nitrates, par Tabariès de Grandsaignes. — Vignettes d'allumettes japonaises, par Delauney. — L'électrotellurographe Lancetta, par E. G. — Un aliment arabe, par P. de M. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 18 mai 1903, par Ch. de Villedeuil. — Un des plus vieux ponts de chemin de fer, par D. B.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1590^e livraison (23 mai 1903).

La Fée des Iles, par Pierre Maël. — Un homme et son chien, par Renée Allard. — Le commerce des fleurs, par Pierre de Mériel. — Notre

aînée, par Julie Borius. — Les Timbres-poste, par Lucien d'Elne.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 24 mai 1903.

V^oe Nacla : Courrier du dimanche. — Myriem de Chonski : La première tasse de thé. — Paul Lacour : Un roman du premier Consul (suite). — Jules Mary : La faute du docteur Madelor (suite). — Adolphe Brisson : Florise Bonheur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Xavier de Montepin : La Demoiselle de Compagnie (suite). — Varitétés. — Petite correspondance.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2408 du 23 mai, 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Cathédrale de Metz : Inauguration du nouveau portail par Guillaume II. — L'Empereur, l'Impératrice et le Cortège Impérial entrent dans la Cathédrale. « La damnation de Faust », au Théâtre Sarah-Bernard.

Le Président Roosevelt à l'Exposition de Saint-Louis. La Reine de Portugal à l'hôpital d'Omersson.

Musée de l'armée : Le Boulet qui a tué Turénne. — Portraits de Généraux de la République. — Autographe de Bonaparte. — Le petit Chapeau de l'Empereur. — Moulage de la tête de Napoléon. — L'Habit du Maréchal Lanne. — Casquette du père Begeaud uniforme de l'Empire. — Un Cent-Gardes.

Plewna : Pose de la pierre fondamentale du Mousolée russe. — Panorama de Plewna. — Tombeaux et Cimetières. — Maison occupée par le Tar libérateur. — Le Champ de bataille de Grivitzka.

M^{me} Sibyl Sanderson. — Le général Delambre. — Buste de l'aréonaute Severo.

Agrandissement de la bourse : Etat des travaux.

Exposition des Œuvres de ciselure de l'artiste russe Rouchomowki, qui réclame la paternité de la Tiare.

Arts et Curiosités.

Les Automobiles des Touristes dans la Course « Paris-Madrid ». — Bureaux Internationaux de Berne.

Échecs par M. D. Janowski.

Roman illustré : La Proie pour l'Ombre, par M. Gérard de Beauregard.

Le numéro 50 centimes

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'abonnement de famille pour les Plages de Bretagne

En vue de faciliter les déplacements des familles sur les plages de la Bretagne, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets d'abonnement de famille de 1^{re} et de 2^e classe pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, comportant la faculté de circuler à volonté sur les lignes et sections de ligne qui relient ces plages entre elles, du Croisic et de Guérande à Château-Lin.

Ces billets comporteraient la réduction ci-après, sur les prix pleins des billets individuels d'abonnement existant pour les mêmes plages.

- 1^{re} Carte — Prix plein du billet individuel
- 2^e Carte — Réduction de 10 0/0 sur le prix du billet individuel
- 3^e Carte — Réduction de 20 0/0.
- 4^e Carte — Réduction de 30 0/0
- 5^e Carte — Réduction de 40 0/0
- 6^e Carte — Réduction de 50 0/0 et au-delà.

Ils seraient délivrés chaque année du samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec faculté de prolongement moyennant supplément.

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

- 1^o. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.
- 2^o. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

Avis

Afin de permettre aux touristes ainsi qu'aux familles de s'installer sur une des Plages de Bretagne et de rayonner de là sur toutes les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, vient de soumettre à l'Administration Supérieure, une proposition ayant pour objet la délivrance au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux (lignes de banlieue du réseau de l'Ouest exceptées) d'abonnements individuels et de famille de 1^{re} et 2^e classes, pour les Côtes Sud et Nord de Bretagne (gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Folligny et des lignes d'embranchements vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'aller et retour à ces Côtes, avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des Côtes Sud et Nord de Bretagne.

Ils seraient délivrés chaque année du Samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec faculté de prolongation moyennant supplément.

Le prix des cartes d'abonnement varierait entre 75 fr. et 130 fr. suivant la classe et la distance, pour les parcours (aller et retour) n'excédant pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au delà de 1000 kilomètres, le prix serait augmenté de 0 fr. 45 et 0 fr. 65 (en 2^e et 1^{re} cl.) par fraction de 10 kilomètres en sus. Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 seraient consenties en faveur des membres d'une même famille.

Billets de famille à prix réduits à l'occasion des Vacances de Pâques

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans délivre du Samedi, veille des Rameaux (4 avril), au Lundi de Pâques, (13 avril) inclus, de toute station de son réseau pour toute station du réseau, distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes aux conditions suivantes :

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux, l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares de parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours, non compris le jour du départ.

L'un des gérants : B. Alibert,